Règlement Intérieur Du 26^{ème} Tournoi Rapide de Monteux 30/05/2019

Article 1:

L'Echiquier Montelais organise le jeudi 30/05/2019, son 26ème Tournoi Rapide d'Echecs, en 7 rondes, se composant de 3 tournois.

Le Tournoi principal est homologué par la FIDE sous le n° 48886

(Ouvert à tous)

Cadence: 2 x 15 min.+3s.

Le Tournoi B est homologué par la FIDE sous le n° 48887

(Réservé aux joueurs classés 1600 ELO et moins)

Cadence: 2 x 15 min.+3s.

le Tournoi Jeunes sous le n° 48879

Cadence: 2 x 15 min. KO

Réservé aux joueurs licenciés âgés de moins de 14 ans (au 1^{er} janvier 2019) **et** classés rapide moins de 1400 elo.

Article 2:

<u>Les règles du jeu</u> sont celles de la Fédération Internationale d'Echecs (FIDE Handbook).

<u>Les appariements</u> se font au système suisse intégral (système néerlandais) avec le logiciel PAPI.

<u>Le classement</u> utilisé est le ELO rapide au jour du tournoi.

Article 3:

Les systèmes de départage seront dans l'ordre :

1°) Buchholz tronqué 2°) Cumulatif 3°) Performance

Article 4:

Droits d'Inscriptions

<u>Principal</u>: Adultes = $16 \in$ Jeunes = $8 \in$ Tournoi B: Adultes = $16 \in$ Jeunes = $8 \in$

<u>Tournoi Jeunes</u> = 8 €

LES INSCRIPTIONS SE FONT A L'AVANCE

Majoration si inscription après le 26/05/2019 de 4 € adultes (soit 20 €) Majoration si inscription après le 26/05/2019 de 2 € jeunes (soit 10 €)

Article 5:

Horaires:

Le pointage se fait entre 9 h à 9 h 45.

Le début de la première ronde est à 10 h précise.

Pause de $\frac{1}{2}$ heure entre ronde 4 et 5.

Un apéritif « non-alcoolisé » suivra la remise des prix

Article 6:

Dotation du Tournoi Principal:

Détail des prix en annexe – Affiché après la 4^{ème} ronde.

1er Prix Garanti 200 €, indépendamment des inscriptions au tournoi principal.

Les joueurs non classés ne sont pas pris en compte pour la liste des prix.

La totalité des prix distribués représente 80 % des inscriptions au tournoi principal, sous conditions de 60 joueurs inscrits.

L'attribution des prix est au système HORT. Les sommes en dessous du montant de l'inscription seront reportées sur les classés au niveau supérieur.

Dotation du Tournoi B:

Détail des prix en annexe – Affiché après la 4^{ème} ronde.

1^{er} Prix Garanti 150 €, indépendamment des inscriptions au Tournoi B.

Les joueurs non classés ne sont pas pris en compte pour la liste des prix.

La totalité des prix distribués représente 80 % des inscriptions au Tournoi B, sous conditions de 60 joueurs inscrits.

L'attribution des prix est au système HORT. Les sommes en dessous du montant de l'inscription seront reportées sur les classés au niveau supérieur.

PRESENCE OBLIGATOIRE A LA REMISE DES PRIX

(en cas d'absence d'un joueur récompensé, le prix ne sera ni remis, ni reporté – aucune exception ne sera faite)

Article 7:

Règlement Spécifique :

- L'article A4 s'applique pour la totalité du tournoi.
- L'aire de jeu comprend la salle de jeu, les toilettes et la buvette.
- Il est interdit de fumer dans l'aire de jeu.
- Tous les appareils électroniques (téléphone portable, ordinateur portables, tablettes etc..) doivent être éteints et rangés dans la zone de jeu.

Article 8:

Arbitre Principal: AF REGAUD Denis, AFE1

<u>Arbitre Tournoi Jeunes</u>: CHAZEAU Laineur, AFO1

Arbitre Assistant:

Organisateur : Marie- Paule BARTOLO (Présidente Echiquier Montelais)

Article 9:

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur, ainsi que la « Charte du Joueur d'Echecs »

L'Arbitre Principal AF Denis Regaud

L'Organisateur Marie-Paule Bartolo